

Motion 2919

pour le maintien des structures d'accueil Les Coccinelles, sous la forme la plus adéquate et pour un temps d'au moins huit demi-journées par semaine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'espace enfant « La Coccinelle », créé en 2014 à la demande de plusieurs résidentes et résidents du Foyer d'Anières, a connu un franc succès ;
- que ce succès a entraîné la reproduction du modèle dans d'autres foyers de l'Hospice général, notamment ceux des Tattes, de la Seymaz et de Rigot ;
- que ces espaces enfants, d'abord gérés bénévolement, ont vu l'ajout d'un poste salarié à temps plein réparti entre une psychomotricienne ou un psychomotricien, une assistante socio-éducative ou un assistant socio-éducatif (ASE) et une éducatrice spécialisée ou un éducateur spécialisé ;
- que ces espaces remplissent depuis 8 ans pleinement leurs objectifs avec des bénéfices pour les enfants (maîtrise du français accélérée, meilleure intégration scolaire, apprentissage de la vie en groupe, intégration des règles de la vie commune, entrée en douceur dans le processus de séparation d'avec les parents, acquisition d'autonomie, enfin la présence de professionnelles et professionnels permet de repérer précocement d'éventuels problèmes de développement) comme pour les parents (les espaces d'accueil sont indispensables pour disposer de temps afin de prendre des cours de français, de suivre une formation ou se rendre à des rendez-vous médicaux) ;
- que la demande est là : pour ne prendre que ces exemples, au Foyer d'Anières ce sont entre 10 et 15 enfants qui ont bénéficié de cet accueil en moyenne chaque jour (avec une équipe d'une dizaine de bénévoles, en plus d'un poste équivalent plein temps), tandis qu'au Foyer des Tattes, c'est une vingtaine d'enfants qui ont fréquenté la structure, pour le même poste ETP et un peu moins de bénévoles ;
- que la fermeture du poste ETP a été décrétée brutalement pour le 1^{er} janvier 2023, sans explication convaincante, et les professionnelles et professionnels licenciés ;

Votée le 3 mai 2024

- que la proposition actuelle est d'ouvrir uniquement 1h30 une, deux ou maximum trois fois par semaine. Ce qui n'est pas réaliste : aucune professionnelle ni aucun professionnel n'accepte un poste avec si peu d'heures, qui plus est lorsqu'il faut se rendre jusqu'à Anières. Ainsi, La Coccinelle au Foyer de la Seymaz est fermée depuis le mois de janvier 2023 (!) ;
- que le canton de Genève est déjà sous-doté en matière d'accueil préscolaire ;
- que si le problème est d'être considéré comme une crèche (ou structure d'accueil petite enfance) au regard du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour du DIP (SASAJ), alors il y a sans doute des alternatives possibles à envisager pour que Les Coccinelles soient une structure d'accueil préscolaire à prestations restreintes avec une autorisation officielle ;
- que le soutien des communes peut être requis pour cela ;
- finalement, que ces espaces enfants appellent un large soutien bénévole de la population, des parents dans les foyers et répondent à de nombreux critères d'intégration : il faut les soutenir,

invite le Conseil d'Etat

- à reconnaître que les structures d'accueil Les Coccinelles sont nécessaires au bon développement des enfants issus de la migration qui n'ont pas accès aux structures classiques d'accueil préscolaire, en leur permettant de bénéficier d'un cadre de stimulation, d'apprentissage de la langue et d'intégration des règles de bases de la vie en communauté ;
- à proposer un modèle de gouvernance pour ce type d'établissement, en gardant un financement ouvert à diverses sources ;
- à étudier la façon la plus rationnelle d'adapter les structures actuelles Les Coccinelles pour répondre aux besoins ;
- à déroger exceptionnellement à la réglementation pour permettre à des structures bénévoles telles que Les Coccinelles de fonctionner ;
- à entamer un dialogue avec les communes concernées si besoin ;
- à inclure dans la réflexion les bénévoles impliqués dans les structures ainsi que les parents.